

Présent AJC Immobilier

- Mr. Lacoste Gérant
- Mr. Berka En charge service Syndic et gestion

Présent Prl Le Grand Bleu

- Mr Thiéry Président
- Mr Mylle Conseil Syndical

Compte rendu avec le syndic du 06-10-2015

Après avoir exprimé notre mécontentement sur les services apportés depuis 5 mois, Mr Lacoste d'AJC Immobilier reconnaît un disfonctionnement puisque qu'il a dû se séparer de Mr.Marty qui avait en charge le service syndic.

Nous avons expliqué notre façon de travailler en toute autonomie et qu'on attendait du syndic d'être guidé au niveau juridique et le suivi des comptes.

Mr Lacoste nous présente Mr Berka le successeur de Mr Marty. Mr Berka se rendra au Prl dans les quinze jours.

Après avoir entendu Mr Berka, il en ressort que nous avons une opinion plutôt positive.

Suivi du budget

Actuellement 3 copropriétaires n'ont pas réglés leurs charges qui plombent les comptes et ont entamé de 500 euros la réserve légale. Les relances vont être faite, le syndic sera plus vigilant dorénavant.

Le syndic va nous remettre un code d'accès internet aux comptes réservé au président du conseil syndical de façon à suivre avec un décalage de 2 à 3 jours la situation financière du Prl.

Le syndic va envoyer par Email les factures pour vérification avant paiement.

Le syndic va nous fournir un tampon bon à payer pour les achats de Jean Noël.

La tva à taux réduit 10% pourrait nous concerner pour certain travaux d'améliorations.

Autres points abordés (Actions Syndic)

- Convocation pour assemblée générale extraordinaire au 16/04/2016
 - Ordre du jour **SECURITE**
 - WIFI** (si Jean Pierre trouve une solution technique acceptable)
 - Plus d'autres questions en cours de réflexion.

Coût de l'assemblée environ 500€

- Prendre contact avec le service des eaux pour faire changer le compteur donc les chiffres sont devenus illisibles. Cela permettra à Jean Noël de vérifier plus facilement s'il n'y a pas une consommation d'eau dû aux fuites.
- L'Apave passera pour vérification aire de jeux dont le but sera de nous préconiser s'il faut apporter des aménagements. Sachant que nous sommes une copropriété privée.
- Faire un courrier parcelle 28 concernant le locataire à l'année.
- Faire un courrier parcelle 14 pour haie côté parcelle 18 non taillée.
- Mr Lacoste approuve de faire faire un diagnostic et un plan d'entretien des arbres hautes tiges par ONF qui permettra sur leurs demandes d'élagages.
- Le syndic étudie la mise en place d'une avance sur frais pour Jean Noël. Actuellement Jean Noël achète pour le Prl sur ces propres finances.

Le président

Copie syndic